



## dégâts eaux suite pompage par une société minière

Par **heleneclaud**, le **15/04/2010** à **23:05**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un mas sis dans un grand terrain surélevé en bord d'une nationale. La société des asphaltes du gard autrefois propriétaire de la concession a été obligée de combler un puits de mine de 130 m de fond sis sur mon terrain : pour cela ils ont pompé des tonnes d'eau plusieurs mois... eau qui s'est déversée chez moi et a tout embourbé, puis le ruisseau vers la route en bas, dans un fossé qu'ils ont creusé tout le long du mon mur soutenant ma terre, qui a été dramatiquement affouillé; celui-ci s'est effondré il y a peu, bloquant la route. la mairie et actuellement le DDE me met en demeure de le reconstruire à mes frais sous peine qu'ils le fassent faire eux et me présentent la facture -énorme-.